## ASSEMBLE GENERALE LA VOIE DE LA JUSTICE

## 30 mai 2014, Palais des congrès, Antibes Juan les Pins

Présents:

Anna Karin Faccendini, présidente Joseph Djogbenou, vice-président Richard Sédillot, secrétaire Michel Ahoumenou Marie Dominique Leau Daniel Nagara Valmy Aminata Niakate Oumar Niare

Ont donné procuration:

Camille Maury
Aude de Prémare
Marie Pierre Lazard
Dieudonné Bonkoungou
Batibié Benao

Les votes prennent en considération les membres présents et représentés.

La présidente ouvre la séance à 11H et aborde l'ordre du jour.

## 1/ Composition du bureau :

La présidente nous informe de la démission de Joseph Djogbenou, pour cause d'indisponibilité.

L'AG en prend acte avec regret et rappelle son engagement au sein de VDJ depuis sa création.

Il lui est conféré le statut de Président d'Honneur, à l'unanimité.

Richard Sédillot propose sa candidature au poste de vice président. Elle est acceptée à l'unanimité.

Michel Ahoumenou propose sa candidature au poste de secrétaire. Elle est acceptée à l'unanimité.

# 2/ Rapport financier de l'exercice de l'année écoulée :

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## 3/ Actions au Mali:

Le projet de VDJ a été sélectionné dans le cadre d'un programme de l'Union Européenne, auprès de PRSF. L'AJAM est le partenaire local de VDJ.

Une caravane des droits de l'homme sera organisée à Kati avant la fin de l'année.

En 2015 sera mise en place une assistance au profit des mineurs pour une période de 6 mois renouvelable. Ce volet mineur est financé grâce à la subvention allouée par le barreau de Nice.

VDJ adressera un courrier à ASF France afin de l'informer des actions menées par elle et éviter ainsi des « doublons ».

Caritas a établi un recueil des textes applicables en matière de droit des mineurs. Une petite synthèse de ce recueil pourrait être faite à l'attention des confrères qui interviendront à l'occasion de ces permanences. Daniel Nagara Valmy travaillera sur cette question en partenariat avec Aude de Prémare, Carine Monzat et d'autres confrères.

La situation au Mali, de manière générale, est moins dramatique qu'elle n'est au Bénin ou au Togo.

Toutefois, les textes applicables en matière de détention provisoire ne sont pas respectés. Il y avait environ 150 personnes en situation irrégulière lors de notre passage pour la seule juridiction de Bamako; les mandats peuvent ne pas avoir été renouvelés depuis quelques semaines mais aussi depuis plusieurs années.

Il appartient au régisseur de prison de vérifier la régularité des titres de détention. Il doit présenter les détenus en situation irrégulière au parquet ou au juge d'instruction mais il ne peut évidemment les remettre en liberté si les magistrats ne font pas suite à ses demandes.

VDJ va s'intéresser à ces dossiers. 50 dossiers seront retenus par l'AJAM. On va ensuite mettre en place une stratégie de défense et susciter une jurisprudence.

Tous les magistrats n'ont pas la même interprétation de la loi. Ainsi, à Kati, les juges pensent qu'une personne peut être détenue indéfiniment lorsque le dossier a été renvoyé.

Il est donc essentiel d'organiser une formation, comme il l'a déjà été envisagé

Joseph pense qu'il serait difficile d'organiser une formation en période de vacations judiciaires.

Sur l'organisation de cette formation : Anna-Karin propose de l'organiser la veille de la caravane de Kati fin novembre. On dégagera alors une stratégie de défense sur les questions de détention arbitraire.

Il faudra organiser une mission préparatoire à l'organisation de ce séminaire. Michel pourrait être en charge de cette mission. Des rendez vous devront être organisés avant cette formation.

Les courriers seront envoyés au mois de juin, à l'attention notamment de la chancellerie, du PG, le Premier Président, l'administration pénitentiaire, le Bâtonnier.

Il faudra demander au Ministre

- d'autoriser les magistrats et les représentants de l'administration pénitentiaire à assister aux travaux
- de présider ces travaux
- de recevoir une délégation de VDJ

VDJ lui adressera alors son rapport

#### 4/ Actions au Bénin

Des actions équivalentes seront organisées au Bénin, en partenariat avec PRSF et le FAJUB.

Une mission exploratoire Une caravane à l'extérieur Une caravane à Cotonou

## <u>Mission exploratoire:</u>

Une formation PRSF sera organisée à cette occasion

Michel précise que les permanences de l'ordre ne sont pas encore opérationnelles Le bâtonnier a composé les équipes. Ces équipes doivent être opérationnelles sur tout le territoire, ce qui n'est pas le cas car les juridictions n'ont pas les moyens de prévenir le barreau

La mission doit être proprement exploratoire pour bien déterminer les besoins. Elle sera réalisée fin novembre 2014. Richard et Anna-Karin se rendront alors dans un premier temps au MALI pour la formation sur les délais de détention et le lancement de la caravane de KATI et dans un second temps au BENIN pour la mission exploratoire.

Nos amis béninois préconisent d'aller à Abomey, dont la situation serait assez critique et à Kandi ou à Lokossa.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole il est mis un terme à l'Assemblée Générale à 13H.

Anna-Karin FACCENDINI Présidente

Richard SEDILLOT Secrétaire